



## Module II : Programme de prévention des risques

### ANNEXE C : Matrice de classement des risques

#### Définitions

PROBABILITÉ	
<b>Très probable</b>	Risque susceptible de se manifester plusieurs fois cette année; s'est déjà concrétisé plusieurs fois
<b>Probable</b>	Risque dont on prévoit qu'il se manifestera plus d'une fois par année
<b>Possible</b>	Risque dont on prévoit qu'il se manifestera au moins une fois; prévisible dans des circonstances inhabituelles
<b>Peu probable</b>	Risque dont on prévoit qu'il ne se manifestera pas; ne s'est jamais concrétisé; aucun antécédent connu; chaîne d'événements peu probable

FRÉQUENCE (exposition)	
<b>Fréquent</b>	Se produit une ou plusieurs fois par jour
<b>Régulier</b>	Se produit une ou plusieurs fois par semaine
<b>Occasionnel</b>	Se produit une ou plusieurs fois par mois ou par saison
<b>Rare</b>	Se produit rarement ou ne s'est jamais produit, mais est possible

VRAISEMBLANCE	
<b>Presque certain</b>	Le résultat le plus probable et prévu si un risque est présent
<b>Assez possible</b>	Situation non inhabituelle
<b>Très peu possible</b>	Situation inhabituelle ou possible; s'est déjà produit
<b>Peu probable</b>	Ne s'est pas produit ou ne s'est jamais produit, mais demeure concevable



**Étape 1 : Déterminer la probabilité**  
(Fréquence x Vraisemblance = **Probabilité**)

<b>PROBABILITÉ</b> (Fréquence x Vraisemblance = Probabilité)					
<b>Fréquence</b>	<b>Vraisemblance</b>				
		<i>Peu probable</i>	<i>Très peu possible</i>	<i>Assez possible</i>	<i>Presque certain</i>
	<i>Fréquent</i>	Possible	Probable	Très probable	Très probable
	<i>Régulier</i>	Possible	Possible	Probable	Très probable
	<i>Occasionnel</i>	Peu probable	Possible	Probable	Probable
	<i>Rare</i>	Peu probable	Peu probable	Possible	Probable

**Étape 2 – Déterminer la GRAVITÉ**

Si le risque se concrétisait, il en résulterait ce qui suit (choisir la case pertinente) :

<b>GRAVITÉ</b>	
<b>Critique</b>	Décès ou blessure/maladie invalidante permanente; amputation d'un membre, fracture importante, brûlure sur une grande partie du corps
<b>Grave</b>	Blessure invalidante entraînant une perte de temps de travail; lacération, brûlure sur plusieurs parties du corps
<b>Sérieux</b>	Blessure mineure; entorse, légère brûlure
<b>Mineur</b>	Blessure non invalidante

**Étape 3 – Classement des risques : (Probabilité x Gravité)**

À partir des définitions de la probabilité et de la gravité, déterminez où se situe le risque dans la matrice.

		<b>GRAVITÉ</b>			
		<i>Mineur</i>	<i>Sérieux</i>	<i>Grave</i>	<i>Critique</i>
<b>PROBABILITÉ</b>	<i>Très probable</i>	C	B	A	A
	<i>Probable</i>	C	C	B	A
	<i>Possible</i>	D	C	B	B
	<i>Peu probable</i>	D	D	C	C



## Niveaux de risque

- A** Ces risques, auxquels la cote la plus élevée est attribuée, nécessitent un plan d'action pour déterminer et mettre en œuvre des mesures préventives. Ces risques sont prioritaires, car ils peuvent entraîner des blessures invalidantes si on néglige de mettre en place des mesures préventives.
- B** Il importe également, considère-t-on, de porter une attention immédiate à ces risques. Il faut élaborer un plan d'action afin de mettre en œuvre les mesures préventives appropriées.
- C** Le degré de gravité de ces risques est relativement peu élevé. Bien qu'il ne doive jamais être ignoré, ce groupe de risques ne constitue pas une priorité.
- D** Bien que leur degré de gravité soit le plus faible, ces risques ne doivent pas être ignorés. Aucun plan d'action immédiat n'est nécessaire.

*Note : Ces cotations sont réalisées sans égard à la présence de mesures préventives. Une fois les mesures de prévention en place, la cotation sera réduite, car les risques seront bien contrôlés.*



## ANNEXE D : Plan d'action en matière d'évaluation et de gestion des risques

### Étape 4 : PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE GESTION

#### PLAN D'ACTION

Pour permettre de faire face de façon efficace et efficiente aux risques que présente le milieu de travail, les plans d'action en matière de gestion doivent s'appuyer sur les principes suivants de l'approche **SMART** :

- S** – Spécifique
- M** – Mesurable
- A** – Atteignable
- R** – Réaliste
- T** – Temporel

Ces principes, s'ils sont respectés, assureront que le plan d'action comporte les éléments suivants :

- Un ensemble de mesures préventives que le Ministère doit mettre en œuvre pour atténuer la probabilité de voir un risque se concrétiser.
- Des précisions quant à la personne qui prendra en charge les objectifs.
- Des jalons et des délais à respecter.
- Des critères de surveillance, de mesure et d'évaluation.
- Un compte rendu des mesures prises (utiliser le plan d'action pour l'évaluation des risques ci-joint).

#### MESURES PRÉVENTIVES

L'obligation fondamentale de l'employeur, selon le *Code canadien du travail*, Partie II, consiste à recenser les risques, à tenter d'abord de les supprimer puis à les atténuer et/ou à assurer la protection contre ces risques. Les mesures préventives sont les mesures que l'employeur met en place pour supprimer un risque ou réduire la possibilité de voir ce dernier se concrétiser.

Il importe d'utiliser le modèle de plan d'action ci-joint pour étayer de documents la mise en œuvre de mesures préventives particulières visant les risques déterminés. Une fois mise en œuvre, la mesure préventive a pour effet de réduire la possibilité (probabilité) de voir le risque se concrétiser



Plan d'action							Évaluation n° :
Risque	Classement du risque	Mesure	Responsabilité	Dates de fin	Clôture	Surveillance de l'efficacité	Autres mesures
		Les mesures nécessaires pour réduire, au niveau le plus bas possible, la probabilité de voir le risque se concrétiser	Qui doit veiller à ce que ces mesures soient exécutées?	À quel moment ces mesures doivent-elles être achevées ?	À quel moment les mesures additionnelles sont-elles terminées?	Quelles sont certaines des tendances à surveiller?	D'autres mesures sont-elles nécessaires ? (Faut-il revoir l'évaluation des risques?)

## ANNEXE E : Formulaire de recensement des risques et feuille d'évaluation des risques

OCCUPATION / TACHE : \_\_\_\_\_

<b>PHYSIQUE</b>			
Bruit <input type="checkbox"/>	Température : Haute <input type="checkbox"/> Basse <input type="checkbox"/>	Illumination <input type="checkbox"/>	
Vibrations <input type="checkbox"/>	Radiations : Ionisante <input type="checkbox"/> Non ionisante <input type="checkbox"/> Infrarouge <input type="checkbox"/> Ultraviolette <input type="checkbox"/> Micro-onde <input type="checkbox"/> Laser <input type="checkbox"/>		
<b>CHIMIQUE</b>			
Poussières/Fibres <input type="checkbox"/>	Émanation <input type="checkbox"/>	Fumée <input type="checkbox"/>	Espace clos <input type="checkbox"/>
Brume/Aérosol <input type="checkbox"/>	Gaz <input type="checkbox"/>	Gaz comprimé <input type="checkbox"/>	Explosif <input type="checkbox"/>
Solvant <input type="checkbox"/>	Vapeur <input type="checkbox"/>	Agent extincteur <input type="checkbox"/>	Liquide <input type="checkbox"/>
<b>ERGONOMIQUE</b>			
Mauvaise posture <input type="checkbox"/> Position statique <input type="checkbox"/> du :		Répétition <input type="checkbox"/>	Force excessive <input type="checkbox"/>
Cou <input type="checkbox"/> Dos <input type="checkbox"/> Épaule/Bras <input type="checkbox"/> Poignet/Main <input type="checkbox"/>			
<b>BIOLOGIQUE</b>			
Moisissure, champignons <input type="checkbox"/>	Agent pathogène transmissible par le sang <input type="checkbox"/>	Virus <input type="checkbox"/>	
<b>PSYCHOSOCIAL</b>			
Violence au travail :	Interaction avec collègues <input type="checkbox"/>	Interaction avec clients <input type="checkbox"/>	Visite chez le client <input type="checkbox"/>
<b>MÉCANIQUE</b>			
Électrocution <input type="checkbox"/>	Frappé par <input type="checkbox"/>	Frappé contre <input type="checkbox"/>	
Rotation <input type="checkbox"/>	Va-et-vient <input type="checkbox"/>	Continu <input type="checkbox"/>	
<b>TRAVAIL EN HAUTEUR</b>			
Échelle <input type="checkbox"/>	Échafaudage <input type="checkbox"/>	Plate-forme <input type="checkbox"/>	
<b>ÉQUIPEMENT MOBILE</b>			
Appareil de manutention <input type="checkbox"/>	Utilisation d'un véhicule <input type="checkbox"/>		
<b>AUTRES DANGERS (Ajoutez tout autre danger non listé)</b>			

<b>NOM ET ADRESSE DU LIEU DE TRAVAIL</b>	<b>MEMBRE(S) DU COMITÉ LOCAL EN SS/REPRÉSENTANT/CONSEILLER RÉGIONAL EN SST</b>	<b>DATE DE L'ÉVALUATION</b>	<b>DATE DE LA RÉVISION</b>	<b>SIGNATURE</b>

OCCUPATION / TÂCHE : \_\_\_\_\_

ÉVALUATION No : \_\_\_\_\_

<b>Risques</b>			<b>Probabilité</b> Fréquence X Vraisemblance = Probabilité		<b>Évaluation des risques</b> Probabilité X Sévérité = Niveau de risque			
No.	Catégorie	Risques	Fréquence (Exposition)	Vraisemblance	Probabilité	Sévérité	Niveau de risque	Plan d'action requis (O/N) et commentaires
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								